



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-06-080

**Décision modificative n°1
Budget annexe Redevance
Incitative**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi douze juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

Séageaient à l'assemblée,

**SEANCE
DU 12 JUILLET 2017**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 35

votants : 42

DATE DE CONVOCATION

4 JUILLET 2017

- * Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLEREL Francis (Villers Saint Frambourg) suppléant de Monsieur NOCTON
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Monsieur CORNU
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)
- * Monsieur TESSON Gilles (Montlognon) suppléant de Monsieur FROMENT

Pouvoirs :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur Jérôme BASCHER (Senlis)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) à Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines) à Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 35 présents, 16 absents dont trois représentés par leur suppléant et 7 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé

Monsieur le Président précise qu'une décision modificative n°1 du budget annexe Redevance Incitative est également nécessaire.

Délibération

Vu la délibération n°2017-CC-04-046 du 29 mars 2017, portant approbation du Budget Annexe Redevance Incitative pour le compte de l'année 2017,

Vu la nomenclature budgétaire en vigueur,

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications au budget annexe susvisé par le biais d'une décision modificative n°1.

Cette même décision retrace les modifications ci-après en section de fonctionnement :

Section	Chapitres	Articles	Modifications (en euros)
Section de fonctionnement Dépenses	Chapitre n°011	Article n°611 : sous-traitance générale	+ 150 000,00
	Chapitre n°65	Article n°658 : charges diverses de gestion courante	-153 000,00
	Chapitre n°67	Article n°673 : titres annulés	+ 3 000,00
TOTAL			0,00

Au vu de ces éléments, il demande de bien vouloir, conformément à l'avis favorable émis par la Commission des Finances, en date du 27 Juin 2017 dernier :

- **ADOPTER** la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe Redevance Incitative,

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 29 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 13 « ABSTENTIONS » les membres du Conseil Communautaire décident :

- **ADOPTER** la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe Redevance Incitative, comme suit, en prenant en compte les modifications opérées chapitre par chapitre budgétaire,

Section	Chapitres	Articles	Modifications (en euros)
Section de fonctionnement Dépenses	Chapitre n°011	Article n°611 : sous-traitance générale	+ 150 000,00
	Chapitre n°65	Article n°658 : charges diverses de gestion courante	-153 000,00
	Chapitre n°67	Article n°673 : titres annulés	+ 3 000,00
TOTAL			0,00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,

le: 20 JUIL. 2017

et de l'affichage le : 20 JUIL. 2017

Le Président,

Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,

Fait à Senlis,

Le 20 JUIL. 2017

Le Président,

Jérôme BASCHER

